



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Liaison Vallon Dol-Berre - Microcentrales hydroelectriques sur les ouvrages de regulation de Sousquieres et des Giraudets

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET

Raison sociale

Societe du Canal de Provence

N° SIRET

05781313100026

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Chauvin

Prénom(s)

Violaine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique., 29A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables au sein des ouvrages de régulation hydraulique des sites de Sousquières (Bouc-Bel-Air) et des Giraudets (Les Pennes-Mirabeau). Les deux ouvrages, qui seront construits à l'occasion du projet de liaison hydraulique Vallon Dol - Berre, accueilleront chacun une turbine hydroélectrique à l'intérieur du bâtiment de régulation. De plus, le réservoir couvert des Giraudets offre la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur sa toiture.

Les parcelles concernées par les travaux sont les parcelles CL29 et CL30 de la commune de Bouc-Bel-Air (13320) pour l'ouvrage de Sousquières, et AO447 de la commune Les Pennes-Mirabeau (13170) pour l'ouvrage des Giraudets.

Ces équipements de production d'électricité seront raccordés au réseau ENEDIS.

Le projet n'implique pas de prélèvement d'eau ni de rejet, ni d'extension du réseau de la SCP.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergies renouvelables, la SCP souhaite valoriser énergétiquement deux sites de régulation/stockage d'eau brute. La production attendue de la microcentrale de Sousquières est de 480 MWh/an ; celle des Giraudets est de 4 300 MWh/an.

La réalisation du projet doit permettre d'assurer la continuité du service de l'eau, y compris durant les travaux.

Ce projet s'inscrit en complément de la Liaison Vallon Dol-Berre, qui consiste en la création d'une adduction d'eau enterrée et de deux réserves de régulation/stockage destinées à sécuriser l'alimentation de tous les usages d'eau brute du Sud de l'étang de Berre, dont l'Usine de Production d'Eau Potable des Giraudets qui assure la production AEP de 12 communes à l'Ouest du territoire Marseille-Provence.

Cette liaison a déjà fait l'objet d'un examen au Cas par Cas sans soumission à étude d'impact

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les etapes des travaux sont les suivantes :

- Installation des turbines au sein des ouvrages de regulation pre-existants
- Raccordement sur reseau SCP :
 - Sousquieres : Devoiemment du reseau existant puis raccordement amont. Plusieurs journees de coupure d'eau prevues, basculement du reseau aval sur des alimentations de secours. Travaux prevus en hiver en concertation avec le service d'exploitation.
 - Giraudets : Reseau en attente, isole du reseau en service (sans impact sur la continuite du service de l'eau).
- Installation des panneaux photovoltaiques en couverture du reservoir des Giraudets
- Installation d'armoires electriques dans le local technique ;
- Raccordements electriques sur le reseau ENEDIS.
- La periode de travaux envisagee est le 2eme semestre 2027 pour l'installation des equipements des Giraudets et 1er semestre 2028 pour la turbine de Sousquieres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des microcentrales hydroelectriques de Sousquieres et des Giraudets permettra la production respectivement de 480 MWh/an et 4 300 MWh/an. Les eaux turbinees sont restituees au reseau SCP, dans la conduite a l'aval direct de la turbine.

Les microcentrales seront positionnees en ligne sur le reseau, et turbineront exclusivement le debit distribue en aval. Pour chaque ouvrage, la turbine sera installee en parallele d'une passe directe qui pourra etre mobilisee en complement de debit ou en substitution complete pour une operation de maintenance.

Via la turbine ou en passe directe, la regulation portera sur la valeur du niveau dans les reserves exutoires.

Des interventions de maintenance auront lieu tous les 4 ans. Ils consisteront en des essais en atelier du bon fonctionnement de la generatrice.

Deroulement du demantelement :

- Depose et mise en decharge des equipements
- Deconstruction du batiment et mise en decharge des materiaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas projet de liaison Vallon Dol-Berre (Arrete n° AE-F09322P0342) - Permis de construire pour locaux accueillant les MC hydroelec. - Autor. Code Sante Publique equipements hydroelec. sur canalisations d'eau brute pour conso. humaine

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance turbine (Sousquieres)	(110, kW) (970, kW)
Surface des panneaux photovoltaïques (Giraudets)	(480, MWh/an)
Puissance turbine (Giraudets)	(4 300, MWh / an)
Production estimée (Sousquieres)	(700, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Bouches-du-Rhône approuvé en 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Bouc-Bel-Air : PPR inondation, PPR retrait/gonflement argiles
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les Pennes-Mirabeau : PPR feu de forêt, PPR Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site des Giraudets à 500 m du site inscrit "Village et ses abords" des Pennes-Mirabeau ;

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site de Sousquieres : Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 2,5 km (CHAINE DE L'ETOILE - MASSIF DU GARLABAN) Site de Sousquieres : Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 4,9 km (COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE)
D'un site classé ?	☒	☐	Site de Sousquieres a 1,8 km du site classe "Massif de l'Arbois" Site des Giraudets a 1 km du site classe "Massif de l'Arbois"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les impacts sur le milieu naturel ont été traités lors du montage du dossier cas par cas du projet global. Des mesures d'évitement et de réduction ont été définies et intégrées au projet afin de rendre les impacts résiduels très faibles à négligeables (cf. Annexe 9). L'ajout de microcentrales hydroélectriques n'augmente
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'évaluation spécifique des Incidences Natura 2000 menée en 2022 dans le cadre du dossier cas par cas du projet global a conduit à l'absence d'incidences significatives. L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 du projet d'installation d'ENR sur les ouvrages (Annexe 7 du présent dossier) conduit également à l'absence
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'ajout de microcentrales hydroélectriques n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers puisqu'elles seront intégrées aux ouvrages de régulation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Site de Sousquières : - En zone B1 (fortement exposée) d'après le zonage du PPR argiles - Non concerné par le zonage du PPR inondation Site des Giraudets : - En zone B1 du zonage du PPR feu de forêt - En zone B2 (faiblement à moyennement exposées) du
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des engins de chantier seront amenés à circuler uniquement lors de la phase de travaux. Ils seront conformes aux normes en vigueur et respecteront les consignes de sécurité édictées dans le cadre du Plan Général de Coordination SPS.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux auront lieu de jour et seront temporaires. Ils s'intègrent dans un environnement déjà artificialisé et bruyant. Des mesures d'atténuation sont prévues (refroidissement à l'eau).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Résultat des études acoustiques : après application des mesures d'atténuation, augmentation prévue de 0,8 dB dans le voisinage proche, conforme à la réglementation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations de faible intensité liées aux engins de chantier pourront être perçues dans le voisinage proche, uniquement en phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Travaux uniquement en journée, pas de lumières en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La réduction de la vitesse des engins sur les pistes permettra de limiter l'émission de poussières en phase de travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Des toilettes chimiques seront prévues sur la base vie en phase de travaux afin d'éviter tout rejet d'effluents. Aucun rejet en phase exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La production de déchets concerne uniquement la phase de travaux. Les déchets habituels de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution accidentelle des sols. L'entreprise en charge des travaux sera tenue de fournir à la CCP les bordereaux de suivi de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une saisine de la DRAC a été réalisée lors de la préparation du dossier d'examen au cas par cas du projet global. La partie Ouest du projet, comprenant le site de Sousquières, est soumise à diagnostic archéologique préalable. Le projet de valorisation énergétique prévoit la pose de panneaux solaires sur le réservoir des Giraudets (1000 m²). Toutefois, cette installation intervient en site de
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de microcentrales hydroélectriques sur les ouvrages de régulation de Sousquières et des Giraudets n'apporte pas d'incidences supplémentaires au projet global de liaison Vallon Dol - Berre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude acoustique a été réalisée par un bureau d'études spécialisé (bureau d'études SPECTRA) en 2024 sur les deux sites, en intégrant la conception et les équipements prévus sur l'ouvrage. Il en est ressorti des prescriptions techniques (pouvoir affaiblissant des cloisons, des menuiseries, ventilation silencieuse...) pour être conforme au décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'équipements EnR n'engendrant pas d'impact, il ne fait pas l'objet de mesures particulières. Il respectera les mesures établies pour le projet d'aménagement global de la Liaison Vallon Dol - Berre rappelées ci-dessous :

- Mesures anti pollution : aires étanches de stationnement et ravitaillement, entretien et vérification régulière des engins, pas de rejet en milieu naturel, kit anti-pollution...
- Evitement spatial des zones à enjeux ; réduction d'emprises ; balisage des zones à éviter ;
- Tri des terres pour les travaux aux abords de l'ouvrage afin de limiter les perturbations du sol ;
- Activité du chantier limitée à la période diurne (activité d'alimentation des chiroptères non perturbée) ;
- Préparation et démarrage des travaux entre août et octobre afin d'éviter la période de reproduction, sensible pour tous les taxons ;
- Suivi post-travaux par un bureau d'études externe et rédaction d'une note bilan de chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans des ouvrages existants qui seront installés dans le cadre du projet de liaison hydraulique Vallon Dol - Berre, qui a été étudié au cas par cas en 2022 sans soumission à une évaluation environnementale (décision n° AE-F09322P0342 du 14/12/2022). Des mesures d'atténuation environnementales ont été établies dans le cadre de la planification de ce projet. Elles permettent de porter les potentiels impacts à un niveau négligeable.

Le présent projet d'installation de turbines dans les ouvrages de régulation et de panneaux photovoltaïques en toiture d'un réservoir n'apportant aucun impact supplémentaire, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ces ajouts.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHAUVIN

Prénom Violaine

Qualité du signataire Cheffe du service Maitrise d'Ouvrage

À Aix-en-Provence

Fait le 29-04-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)